L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 26 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A **louer**—Un magasin situé à un ilet de la rue du Canal, très bon emplacement pour n'importe quel genre d'affaires. Conditions modérées. S'adresser au No 113 rue de la Douane. 26 sept—1 sem

A **louer**—$18, une maison, 256 Marais. S'adresser chez Spear & Escoffier, 46 Royale. 25 sept—2f

A **LOUER**—Du 1er Octobre, une agréable maison basse, No. 264 rue Bourgogne, ayant une grande cour et jardin. S'adresser rue Esplanade No. 33. 19sept—1sem

A **louer**—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à L. Lacassagne, 97 Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août—

A VENDRE.

A **vendre**—Pour cause de départ, une grocerie située dans le Second District. S'adresser au No 68 rue Royale. 26 sept—1 f.

A **vendre**—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

DEMANDE. — Dame expérimentée pour prendre charge du département de confection pour dames, qui puisse tailler et ajuster, parlant le français et un peu l'anglais. S'adresser Jacob, tailleur, en face l'hôtel St-Charles, 151 rue Commune. 26 sept—1f

Demande.—Une servante française, blanche pour s'occuper du ménage de la maison et d'un enfant, munie de bonnes références. S'adresser 856 St Charles, entre 11 heures et midi. 26 sept—3 f.

ON demande—Un bon cuisinier de couleur, s'adresser au No 149 rue St Louis, de 5 à 8 h. du soir. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 25 sept—3f

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard, entre Magasin et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Zoé Dussau, Veuve W. F. Chapman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,019—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Zelia Fortier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26sept—26,30—5 oct.

Succession de Théodore Hein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,753—Division B—Attendu que Isaac Hein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Théodore Hein décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 sept—26,30 oct 5

Succession de Charles Kilshaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,672.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Charles Kilshaw, tutrice naturelle, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 sept—26,30, oct 5.

Succession de Jacob Rehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,728—Division D—Attendu que Jacob H. Rehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Rehm, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26sept—26,30—oct 5

Succession de Joseph A. Quintero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,140—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présentée par Lamar C. Quintero, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 sept—22 26—1er oct

Succession de Marie Elise Camus, décédée, épouse de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3,089—Division B—Attendu que Paul Joseph Graziani a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans l'affaire ci-dessus, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22sept—22 27 1er oct

Succession de Robert Moores et Cora Moores (née Cowand, sa femme.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 9,784—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jesse C. Moores, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Margaretta Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,653—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présentés par P. S. Wiltz jr, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
18 Sept—18,22,26

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,682—Division B—Attendu que Mme Veuve Alexander F. Lewis présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander F. Lewis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
18 sept—18,22,26

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641.—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spillman, insolvable, soit convoquée pardevant J. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 4me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., pour élire un syndic à la place de William Drott, ci devant élu et pour voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 sept—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Butz vs. ses Créanciers—Division — No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Butz soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 sept—3f

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Robert Carr & Co. vs Healy & Co., composée de J. J. Healy et M. P. Healy, in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Roxier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 5 octobre 1886, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, J. J. Healy, dans et pour 10 actions du Pelican Insurance Co. of New Orleans d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 sept—25,29—oct 5

GROS LOT

$75,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nlle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 150 rue du Canal.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

Mon bureau sera transféré à partir du 1er octobre au No 110 rue Canal.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genré du le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS de MUSIQUE** de tous genres, au grand assortiment et aux prix les plus modiques. **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,

127 rue Canal

Et 18 rue Baronne, N.O.

1er oct85—1an

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Nouvelle Importation de

JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,

Qualité Supérieure.

Toiles Cirées, Gorticines Anglaises, Stores,

RIDEAUX

De Madras, de Crête et de Dentelles.

Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.

TAPIS

A Prix Réduits.

9avril—1 an

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres,

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans

RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux 6 oct—1 an

DANIELS & SCHLIEDER,

Seuls chargés de la mise en bouteilles de la bière fabriquée par la Louisiana Brewing Co., et

DESTINÉE A L'EXPORTATION.

Nos 744 et 746 rue Tchoupitoulas.

Nos 49 à 55 rue Waters,

Téléphone No 1044.

30 juin—3 m.

Confiserie de l'Hôtel de la Monnaie.

Cette confiserie, établie depuis nombre d'années et dont le propriétaire est

GEORGE TOGNONI,

a été transportée récemment de l'encoignure Esplanade et Decatur au No 343, rue Decatur, vis-à-vis la Monnaie, et faisant suite immédiatement à l'encoignure ci dessus.
21 sept—au24oct

G. Léaumont.

Pharmacie homéopathique,

—Au coin des rues—

DAUPHINE ET DUMAINE.

Téléphone No 486. Nlle-Orléans.

8 août—6m

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs:* Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,

HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS

Un an	[illegible]
Six mois	[illegible]
Trois mois	[illegible]
Un mois	[illegible]

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

Par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans

—DE—

TOUT LE CONTENU

Du local situé au No 15 rue Bourgogne, Dans le Deuxième District de cette ville, comprenant

Deux beaux ameublements de salon incrustés or et ébène, plusieurs belles glaces pour cheminée, très grandes, en or et en ébène, 1 trumeau en ébène, un magnifique ameublement de chambre en bois de rose, six très beaux ameublements de chambre en noyer, armoires à glaces à tous les ameublements. Très bel ameublement pour corridor, ameublement pour salle à manger, beaux tapis de velours, 25 paires de rideaux, dentelles et divers autres articles trop longs à énumérer. Le tout presque neuf.

Aussi une paire de bracelets en or et un médail les enrichi de diamants.

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,603—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 septembre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout et séparément tout le contenu, meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent au local No 15 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville.

D'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 sept—18 22 25 26 29

Grande vente de tout le contenu de la Buvette et Restaurant de premier ordre, No 15 rue Carondelet,

Consistant en un vaste assortiment de vins et liqueurs fins, tels qu'ils ont été reçus;

Un lot de cigares et cigarettes assortis;

Toute l'installation, les meubles, la vaisselle, la coutellerie, le linge de table nécessaires à un Restaurant de première classe.

Un coffre-fort en fer et divers autres articles trop nombreux à énumérer.

H. Gally, agent, vs. Adolphe Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,738—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 octobre 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement le contenu, les meubles, etc., au rez-de-chaussée et au second étage de la bâtisse 15 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22sept—22 25 29 oct 2

CHEVAUX D'INCENDIE.

Boîtes.

3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Neuvième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 26.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
39 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gired.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Gired et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 2 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Gired.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologna.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytania et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliseé.
12 Coin des rues Magazine et Antoine
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytania.
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Coliseé et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leonidas.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS,

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon H. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,888.15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $888.40, meubles au local No. 40 rue Bassin, $3,200.35, comptant $2,624.15, bijoux $3,942.50, réclamation $232.75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Communes, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St Charles et Canal, désigné comme lots Nos. 4 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée, estimé à $47,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au pied américain, 29 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 150 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18sept—18 25—oct2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Graser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 13 octobre 1886 à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'ilet No quarante deux d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémécourt daté le dix décembre dix huit cent cinquante quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix trois actions de la capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle de celle ci-dessus dans le même district et ilet comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le plan susdit par la lettre "B" du même ilet numéro quarante deux et ayant en mesure américaine vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions (réduites à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital dû aux plaignants à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent au trois cent vingt piastres du 1er août 1881 [illegible] pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du état à pour garantir les dites actions [illegible] payer et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est dit par la Charte et les règlements de celle ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. H. Asbury vs Wm H. Sparrow

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 18,637—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Faubourg St Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci-devant Seconde), Lopez (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit ilet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr et Eloise C. McCaw—

Attendu que John Boyd tuteur des susdits mineurs par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,
JULES VIENNE,
Député Greffier.
21 sept—1f p s p 30 j

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle-Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il était revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire qui, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, notices, demandes, annonces, époque où heure de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre-vingt douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 190 page 486 et livre 122, page 955; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tous la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 8 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24, Oct 1,8,15,18.

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Au No. 14 rue de Chartres.

Microscopes, Jumelles, Loupes, Niveaux, Instruments d'arpentage, Boussoles, Règles, Boulettes d'arpenteurs, Aréomètres, Longues-vues, Thermomètres, Baromètres, Lanternes Magiques avec vues, Balances et poids, Vitrines, &c., &c. Aussi: Deux Batteries dynamo pour lumière électrique.

IL sera vendu LUNDI 27 septembre à 10 heures et demie au magasin de M. E. SCHMUTZ, opticien, successeur de C. Duhamel, No 14 rue de Chartres, près Canal:

Les marchandises ci-dessus décrites pour cause de déménagement.
STEPHEN J. DERBES,
Encanteur.
26 sept—

PAR JAS P. GUINAULT.

Café et Pension.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 28 septembre 1886, il sera vendu, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St Philippe et Bourbon—

Le contenu du café et de la pension

Conditions: Comptant sur les lieux.
26 sept—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI 29 septembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'Avenue Carrollton, à l'encoignure de la rue Septième, à l'écurie de M. Ferrand—

La vacherie de M. Jean Monlaur, se composant de

17 vaches laitières, 1 taureau, 2 chevaux, 1 wagon, 1 charrette à provision et tous les ustensiles de la vacherie—Aussi, 3 cochons, 1 lot de volailles et provisions.

La clientèle de la table au marché "Second" sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
25 sept—

Vacherie et propriété foncière.

Vente pour cause de maladie

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI 30 septembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Indépendance et Villeré—

La vacherie de Mad. Louis Fos se composant de 24 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, et 1 taureau, 1 magnifique mule, charrettes à l'ait, à provision et à coton, les bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle se composant d'un client depuis 20 ans, le City Hotel, sera donnée au plus fort acquéreur.

—Aussi—

La propriété qu'habite la venderesse, se composant de six terrains faisant face à la rue Indépendance ayant une façade à la dite rue de 192 pieds sur 127 pieds de profondeur, les bâtisses et améliorations sont en parfait état.

Conditions—Pour les animaux, toute somme n'excédant pas $50, comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction de la venderesse.

Pour la propriété foncière $1000 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
23sept—

40 magnifiques vaches créoles laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 28 septembre 1886 il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation Allard, en face du Bayou St Jean:

40 belles vaches laitières, habituées à l'écurie, toutes avec de jeunes veaux. Un cheval de selle.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
23 sept—

Succession de David Neuhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,394.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, le quel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur payera en sus du prix d'acquisition, les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
19 sept—25—Oct 2 9 16 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 5ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan:

No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

No 3089—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.

No 18,490—Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi précis à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, en vertu et conformément à trois ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, avoir—

1o Une certaine portion de terre désignée par la lettre A, sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. J. Camus fait par Omer Villeré, notaire, le 27 août 1886—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles, borné au dessus par une portion de terre appartenant aux Etats Unis et par la lettre B d'après le susdit croquis et au dessous par la propriété de A. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B, par un chemin de 20 pieds de largeur au chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ouvre sur le lot B, ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2° Une autre portion de terre, désignée par la lettre B d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A, mesurant de largeur 2 arpents sur 25 arpents de profondeur en lignes parallèles.

Le dit lot étant situé derrière la propriété appartenant au Gouvernement des Etats Unis et à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné sur le coté inférieur par le lot A, et par le coté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage au fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A, ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquelles deux lots de terre appartenant aux susdites successions dans les proportions suivantes:

A Madame veuve J. J. Camus dans la proportion de 18/30,072

A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 601/3072

Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 601/3072.

Termes et conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
7 sept—7,11,18,25—2 9 oct

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.

Coin des rues Magasins et Tolédano.

Cottage et terrain adjacent No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Christophe Ullmann.

No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu de quatre ordres de cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 30 & 31 août 1886, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci dessous, à savoir—

1°—**La résidence et le magasin en bois à deux étages, &c.,** au coin nord est des rues Magasins et Tolédano dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Tolédano et Pleasant, désignés comme lot No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 39 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins. C'est un bon emplacement pour les affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2°—**Le cottage en bois à un étage** au No 932 rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiana. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue, a une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de cars urbains passent devant.

3°—**Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci dessus, se trouvant derrière les lots Nos 25 et 29 et mesurant 50 pieds parallèle aux rues Magasins et Constance, et 31 pieds 9 pouces plus ou moins, en largeur parallèle à l'Avenue Louisiana et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent frais d'avocat, assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au dessus du montant de leurs adjudications, de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Peter J. Kraemer, Esq., notaire.

Et à la même place et à la même heure—

5 actions du capital du N. O. Insurance Association.

Une paire de boucles d'oreilles au diamant et une chaîne or pour le cou et un médaillon.

Conditions—Comptant.
5 sept—5 18,25—2,9 oct

Avis aux Votants.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.
ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—60 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,333.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé, en date du 18 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Bons-Enfants, Marais (anciennement Morales), Clouet et Louisa. Le quel lot forme l'encoignure des rues St Claude et Clouet, mesure, au pied américain, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet, entre lignes parallèles.

Conditions, comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant F. Zengel, notaire. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21sept—21 25—oct2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18 880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 23 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D siégeant à la place de l'hon. A. L. Tissot, actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Touro, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 p.0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18sept—25—2 9 16 23oct

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, une Montre, une Chaîne et un Médaillon en or.

Meubles de maison, Livres, etc.

Succession de George V. Labarre.

No. 17,869—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—Le MARDI 28 septembre 1886 à 11 heures du matin il sera vendu à l'enchère publique, au local rue Aline entre Constance et Magasins en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 septembre 1886, pour le compte de la dite succession

4 vaches laitières

1 montre, 1 chaîne et 1 médaillon en or

Divers meubles de maison, livres, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
17 sept—17 22 28

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son premier mariage femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS et décédée femme de CHAS. E. NASH.

No. 18,600—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI, 16 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession les propriétés décrites ci après à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital** et le **Chemin du Bayou**, désigné par la lettre A d'après un plan dressé par [illegible], déposé au bureau de Ant. Doriocourt, notaire, le 10 septembre 1886 d'après le dit plan le dit terrain mesure 32 pieds 0 pouces de face à la rue **Roman**, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec attic, ayant en façade, cinq chambres au rez de chaussée et cinq chambres dans l'attic, aussi une bâtisse à deux étages au fond avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjacent à celle ci, désigné par la lettre B sur le dit plan mentionné ci-dessus et mesurant d'après celui ci en mesure américaine 25 pieds 8 pouces de face à la rue **Roman**, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront au dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
15sept—15 1... 2... oct2 9 16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorées dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.

No 16,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 19 août 1886, et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci-après à savoir:

1°. Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville, ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'ilet No 465, et mesurant environ 145 pieds de face au bayou St-Jean, sur environ deux arpents de profondeur, bornée d'un côté par la propriété appartenant anciennement à M. Jouan, de l'autre côté par la propriété de E. Alpuente ou ses représentants, dans le fond par la propriété appartenant anciennement à M. E. Rodriguez. Le plus découvert site pour une résidence, presque en face des résidences de MM. Musgrove, Lassus et Blanc, la propriété est élevée, et il y a beaucoup d'ombre.

2° Trois terrains et tout ce qui y appartient situés dans le troisième district, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet 34 ou 1070, borné par les rues Genie, Liberale, Port et St Ferdinand, mesurant comme suit: No 1, 43 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Port sur une profondeur, et façade sur la rue Génie de 120 pieds.

Les lots 2 et 3 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue Génie sur 105 pieds de profondeur.

3° Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 27 ou 872, borné par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces et 8 lignes de profondeur. Les terrains décrits ci dessus sont sur la ligne du M. E. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente, et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28août—28 sept 4 11 18 25 oct 2

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Vinvant Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No. 79 rue Bienville.—SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de ladite Cour, division B actuellement absent en congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu la propriété décrite ci après, appartenant à la dite succession, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1517, borné par les rues Broad, Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, 38 pieds 6 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, il est composé de tout le lot No 30, qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles; d'après un plan dressé par Pilié à Murray le 10 mars 1869 déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume le paiement des taxes de 1886 au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5sept—14,18,25—oct 2 9,16

Veuve Paul Roe contre John Vidal.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 8,323—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, 2 vitrines, 1 cheval gris, 1 wagon, 1 jeu de harnais, 1 lot divers, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19sept—19 24 29

VENTES A L'ENCAN

MONITION.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1880, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,287 du docket de la dite Cour, la propriété ci après décrite, et étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées fassent savoir qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opéré la vente ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque de droite, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company No. 11,287, au docket de la dite Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis, enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1880, dans le livre No 127 pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire en cette ville, le 18 nov 1881 et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tisane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi, sur un plan de Pilié & Murray, daté du 5 mars 1859. Le dit terrain cent six mesure vingt neuf pieds et six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur cent trente pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt pieds onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds pour un pouce plus ou moins faisant face à la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée sur cent douze pieds un pouce plus ou moins de profondeur, désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers notaire en cette ville le 20 octobre 1871 et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds onze pouces de largeur à l'arrière, cent cinq pieds [illegible] pouces de profondeur sur la limite latérale la plus près de la rue Julie et cent onze pieds [illegible] pouces et deux lignes de profondeur sur la limite [illegible] la plus près de la rue St Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. F. Zimpel daté du 4 janvier 1834, et mesurant comme suit.

Le terrain numéro quatre environ vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur; et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq, vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain numéro six, vingt un pieds onze pouces de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. Aussi, le tout le terrain, la bâtisse, les appareils, ustensiles et dépendances et tous les accessoires de la dite propriété personnelle contenus dans la bâtisse et ci-après énumérés dans le dit décret et les accessoires et de la dite propriété [illegible] au dit inventaire est annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant Andrés Hero Jr, notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges et appartenances, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet [illegible] borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julie, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan de Louis H. Pilié, [illegible] de la ville sous la date du 25 [illegible] 1881 annexé pour que l'on s'y réfère [illegible] à un acte passé par [illegible] Andrés Hero Jr, le plan No [illegible] des dits terrains sont contigus [illegible]. Les terrains numéros un [illegible] de face à la rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée) [illegible] profondeur de cent [illegible] lignes du côté du numéro un près de la rue St Joseph, cent [illegible] pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix sept pouces et pro fondeur sur la ligne de côté du numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces en large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du numéro trois le plus rapproché de la rue Julie cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent deux pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur au côté du numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps de terre avant une façade de soixante cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle rue ils ont une façade de soixante quatre pieds dix pouces et en outre sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail au fond de l'éducation Tulane du lot ou terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet ci dessus décrit borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix-huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds deux pouces et un tiers sur le côté qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane" sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883 laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite susdite partie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire en date du 21 mars 1883 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet A. D. mil huit cent quatre vingt-six et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS
Juge.

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT,
Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 16 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci après décrite Jules Sabrier en est devenu acquéreur au prix de deux cent quatre vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 318 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1879 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR,
Sous-Greffier.